

BILAN DE COMPETENCES

Le présent programme est établi à partir de la réglementation de la formation professionnelle et des critères définis par le référentiel qualité QUALIOP1

MODALITES DE PLANIFICATION :

Entrées et sorties permanentes.

OBJECTIFS :

- ✓ Mener une réflexion approfondie et active sur son devenir professionnel.
- ✓ Faire le point sur ses possibilités d'évolution professionnelle.
- ✓ Construire un projet professionnel cohérent, adapté et finalisé, à partir de l'analyse de ses compétences et motivations.
- ✓ Définir, le cas échéant, un projet de formation ou de VAE.

PUBLIC CONCERNÉ :

Salariés et demandeurs d'emploi. Toute personne active, notamment les salariés du secteur privé, les salariés du secteur public et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un bilan de compétences.

TEXTES DE REFERENCE :

Articles L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État, LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences. *Notre code de déontologie est consultable sur simple demande par mail et dans nos locaux.*

DUREE / LIEU / TARIF :

Durée : 10 heures

Lieu : 128 bis boulevard Jean Jaurès 37300 Joué-Lès-Tours

Tarif : 950 euros HT pour 10 heures

Phases de la formation

ÉTAPE D'ACCUEIL ET DE CONTRACTUALISATION

- Présentation de la démarche Bilan
- Analyse de la demande
- Engagement mutuel

ÉTAPE PRELIMINAIRE

- Vérification des éléments administratifs
- Rappel des objectifs du bilan
- Confirmation du planning

ÉTAPE D'INVESTIGATION

- Travail sur le parcours professionnel
- Apprentissage à l'identification des compétences professionnelles
- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels
- Définition d'un projet professionnel
- Recherche documentaire en lien avec le projet repéré / sensibilisation aux enquêtes professionnelles et recherches de centres de formation ou autre institution

ÉTAPE DE CONCLUSION

- Recensement des atouts, des obstacles et des contraintes qui pourront intervenir dans la réalisation d'un projet professionnel et/ou de formation
- Prévision des principales étapes de mise en œuvre du projet
- Corédaction du document de synthèse

Équipe pédagogique

Les intervenants : conseillers en bilan formés aux méthodes d'accompagnement et d'entretien, coach certifié, consultant en ressources humaines formés à l'orientation et à l'évaluation ainsi qu'à l'élaboration des parcours via une étape de positionnement pour adapter le programme au besoin.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Finalisation d'un projet et livraison d'une synthèse rédigée.
- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation à chaud à la fin de l'accompagnement.
- Évaluation à 6 mois.

Ressources techniques et pédagogiques

- Entretiens individuels approfondis
- Questionnaire d'itinéraire biographique / Questionnaire d'analyse de postes de travail
- Inventaire de personnalité et d'intérêts personnels et professionnels
- Utilisation de supports documentaires
- Préparation aux rencontres avec des professionnels
- Rédaction d'une synthèse respectueuse des critères de qualité et d'objectivités définis par la loi

Accessibilité

Pour chaque demande de formation, nous réalisons une analyse du besoin d'entrée en formation en matière d'accessibilité de la formation à une problématique d'handicap. Cette écoute nous permet, le cas échéant, une adaptation et une compensation pour accueillir les personnes présentant un handicap.

Lors de l'entretien d'évaluation du besoin du stagiaire : L'identification d'un besoin en termes d'accessibilité de la formation à une problématique d'handicap sera abordé.

À la suite de l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

En cas de besoin, une liste des partenaires référents handicap du département est consultable et mise à jour régulièrement.

Modalités et délais d'accès

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié ou du demandeur d'emploi.

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le client.

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

Référents

Céline BOULAGE

- Administratif : secretariat@cbotalents.fr
- Comptabilité : secretariat@cbotalents.fr